



# MÉMOIRE SUR LE PÔLE URBAIN HAMEL / LAURENTIEN

Présenté par

LE CONSEIL DE QUARTIER VANIER

Adopté par le Conseil de quartier Vanier

Le 21 mai 2019

## TABLE DES MATIÈRES

### **ZONE BOULEVARD HAMEL (secteur Vanier)**

Généralités	(recommandations 1 et 2)	3
1. Zone Hamel/Pierre-Bertrand	(recommandations 3, 4 et 5)	4
2. Zone feu piétonnier manuel	(recommandation 6)	5
3. Zone Hamel/Plante/Marie-de-l'Incarnation	(recommandations 7, 8 et 9)	5

### **ZONE AUTOROUTE LAURENTIEN (secteur Vanier)**

4. Zone sortie Laurentien, vers rue Hubert	(recommandation 10)	6
5. Zone viaduc Laurentien	(recommandation 11)	6
6. Aménagement piétonnier dans cette zone	(recommandations 12, 13)	7

### **IMPACTS SUR LE TRANSPORT ACTIF**

7. Transport en commun dans le quartier		9
8. Vélo		9
9. Occasions événementielles		9

### **ASPECT D'ATTRACTIVITÉ**

10. Aménagement paysager	(recommandation 14)	10
--------------------------	---------------------	----

Dans le cadre de la présente consultation, le Conseil de quartier de Vanier souhaite faire connaître à la Ville de Québec *ses préoccupations et ses recommandations d'ordre sécuritaire pour tous les types de mobilité, suivi de quelques aspects d'attractivité concernant le secteur du pôle urbain Boul. Hamel / Autoroute Laurentienne.*

## **ZONE BOULEVARD HAMEL (secteur Vanier)**

### **Généralités**

Dans un passé récent, la transformation du Boul. Charest en boulevard urbain, qui passait de trois voies à deux voies dans chaque sens dans la zone entre Langelier et Marie-de-l'Incarnation a reçu l'acceptabilité sociale. Cette zone est reconnue comme étant l'une des voies les plus achalandées dans la Ville de Québec. De larges trottoirs ont été implantées, de chaque côté du boulevard.

### **RECOMMANDATION 1**

Si le Boul. Wilfrid-Hamel est transformé en boulevard urbain, qu'il soit envisageable de penser **qu'une voie de circulation soit retirée et transformée cet espace en piste cyclable avec des trottoirs plus larges.** Et par la même occasion, la Ville de Québec pourrait augmenter la canopée dans ce secteur et installer du mobilier urbain, tel que des bancs publics à proximité de zone d'arbres et des arrêts de bus.

### **RECOMMANDATION 2**

Dans le contexte de réaménagement majeur de cette zone, la Ville de Québec pourrait examiner attentivement les entrées de stationnement commercial qui peuvent créer de la confusion et/ou des risques d'accidents. Ces emplacements sont :

- l'entrée de stationnement face au Restaurant Pizza royale, sur le coin Hamel/Marie-de-l'Incarnation;
- l'entrée au stationnement au restaurant Subway localisé sur le Boul. Hamel (coin Bourdages) et d'en faire une bande gazonnée complète;
- l'entrée de stationnement à proximité du coin Bourdages et Hamel, près du restaurant A & W devrait être complètement fermée.

Ils ont tous au moins deux autres entrées/sorties accessibles à proximité. Cela permettrait moins de cafouillage avec les automobilistes qui veulent sortir tant du stationnement du Subway que du A & W ou y entrer en créant un bouchon à l'arrière, si non accessible immédiatement surtout aux heures d'achalandage. Les arrêts de bus dans cette zone sont bien situés. La Station Fleur-de-Lys est confortable et agréable.

## **1. Zone Hamel/Pierre-Bertrand**

Bien qu'il y ait moins d'accidents qui y sont enregistrés, cette intersection est dangereuse pour les piétons qui y circulent, parce que :

- la vitesse permise pour les automobilistes dans cette zone est de 70 km;
- les commerces IGA, Pharmaprix et le CHSLD Christ-Roi attirent une large clientèle, tant piétonne qu'automobiliste;
- à proximité de cette zone, il est très connu que plusieurs logements sont occupés par des personnes à mobilité réduite et/ou vulnérables;
- le champ visuel des automobilistes circulant vers l'ouest se réduit à partir de la légère courbe de la rue Gauvin;
- cette zone est à proximité d'une densité de logements (boul. Père-Lelièvre, Bernatchez, Hamel et zones environnantes);
- cette zone est fréquentée tant par de jeunes familles avec poussettes, des personnes à mobilité réduite que de personnes âgées.

### **RECOMMANDATION 3**

Que la Ville de Québec allonge le temps alloué au feu piétonnier à 30 sec à l'intersection Boul. Pierre-Bertrand/Boul. Wilfrid-Hamel.

### **RECOMMANDATION 4**

Que la Ville de Québec réduise la vitesse permise à 50 km sur le Boul. Wilfrid-Hamel, entre l'autoroute Laurentienne et le Boul. Père-Lelièvre, diminuant le risque d'accidents « majeurs ».

### **RECOMMANDATION 5**

Que la Ville de Québec ajoute un panneau de signalisation pour souligner la présence de piétons dans cette zone auprès des automobilistes et/ou d'implanter un « SAS piéton » (comme les SAS vélo) et/ou un îlot refuge au centre du boulevard.

## **2. Zone feu piétonnier manuel**

Le feu piétonnier manuel qui a été installé devant l'École secondaire Vanier doit être maintenu. Il permet de sécuriser la traverse du Boul. Hamel en sécurité pour les piétons qui circulent dans cette zone, principalement des élèves des écoles primaires et secondaire, au sud du Boul. Hamel. Le retirer obligerait les personnes à se rendre à l'intersection Plante/Hamel/Marie-de-l'Incarnation avec les risques associés à cette zone ou à prendre le risque de traverser entre deux coins de rue, ce qui est illégal. Ce feu a été recommandé par le Conseil de quartier de

Vanier pour donner suite à une demande de quelques jeunes élèves, il y a plus de 10 années. En prime, l'usage n'est pas restreint qu'aux élèves.

## RECOMMANDATION 6

Que la Ville de Québec ne retire jamais le feu piétonnier manuel devant l'École secondaire Vanier, pour assurer une traversée sans risque principalement pour les jeunes élèves des écoles primaires, soit École Sans-Frontière, École Notre-Dame-du-Canada, École secondaire Vanier et École St-Malo.

### 3. Zone Hamel/Plante/Marie-de-l'Incarnation

En 2006 et en 2010, le Conseil de quartier de Vanier a fait des recommandations concernant spécifiquement cette intersection. Elles concernaient principalement la capacité de traverser à pied sur les quatre coins. Bien que cet environnement ait été reconfiguré il y a quelques années, il le fut sans tenir compte de nos préoccupations afin de privilégier un meilleur débit des véhicules automobiles au détriment des piétons. Le Code de la sécurité routière fait valoir de privilégier l'usager le plus vulnérable :

« Introduit au [Code de la sécurité routière](#) en 2018, le principe de prudence est l'un des principes fondateurs de cette loi qui édicte les règles de circulation sur les routes du Québec. »

Accès Transports viables rend disponible sur son site web des statistiques extraites de vos données concernant cette zone accidentogène de degrés mineurs à majeurs par catégories d'âge.

La difficulté actuelle pour les piétons est que le feu « piétonnier » existe sur trois des quatre axes. Ce qui crée de la confusion pour le piéton qui ne veut pas « faire le tour » par l'axe ouest. C'est pourtant un réflexe naturel de prendre le chemin le plus court entre deux points.

Nous rappelons qu'à proximité de cette zone, il y a une école secondaire, une **forte densité de logements** et une zone commerciale, d'où une mixité de personnes de tout âge.

## RECOMMANDATION 7

Que la Ville de Québec se préoccupe du facteur dangerosité et vulnérabilité de l'intersection Hamel/Plante/Marie-de-l'Incarnation pour les piétons.

## RECOMMANDATION 8

Que la Ville de Québec fasse du marquage au sol avec des « blocs » pour signifier aux automobilistes que la priorité est au piéton s'il s'engage à traverser et/ou implanter des « SAS piétons » et/ou des îlots refuge.

## **RECOMMANDATION 9**

Que la Ville de Québec prenne enfin les mesures nécessaires pour aménager cette intersection pour incorporer des « feux piétonniers » sur les quatre axes.

### **ZONE AUTOROUTE LAURENTIEN (secteur Vanier)**

#### **4. Zone sortie Laurentien, vers rue Hubert**

Si, après les futurs travaux pour ce pôle urbain, la voie de cette sortie d'autoroute existe encore dans sa forme actuelle, il faudrait examiner si la largeur de cette voie de sortie correspond aux normes permises par Transports Québec.

Bien que le viaduc pour la voie ferroviaire limite la largeur possible, mieux répartir la largeur dans cette zone avec les deux autres voies de circulation serait souhaitable. Une réduction de la vitesse pourrait aussi être envisagée, à partir de l'autoroute 40 jusqu'au centre-ville.

## **RECOMMANDATION 10**

Que la Ville de Québec analyse cette question si c'est de sa juridiction ou demande au Ministère des Transports du Québec d'examiner cette situation, si cela n'est pas de la juridiction municipale.

#### **5. Zone viaduc Laurentien**

Si, dans le cadre du grand réaménagement de ce pôle urbain, il est envisagé de faire disparaître le viaduc Laurentien (au-dessus du Boul. Hamel), et de permettre la circulation automobile « au sol » dans cette zone, il faudrait que la Ville de Québec prenne les dispositions nécessaires pour une circulation sécuritaire pour **TOUS LES USAGERS, (piétons, cyclistes, automobilistes)**.

## **RECOMMANDATION 11**

Que la Ville de Québec réduise la vitesse permise dans l'axe (anciennement autoroute Laurentien) vers le centre-ville à 50 km, à partir de l'autoroute 40; et

Que la Ville de Québec ne choisisse pas l'option du carrefour giratoire dans cette zone, à cause du trop gros volume de circulation automobile dans les deux axes (nord-sud et est-ouest);

A la réunion du Conseil de quartier Vanier du 9 octobre 2018, une résolution concernant la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain a été adopté.

## « RÉSOLUTION NO 18-CA-21

### **TRANSFORMATION DE L'AUTOROUTE LAURENTIENNE EN BOULEVARD URBAIN**

Considérant que les autoroutes en milieu urbain constituent une barrière importante qui limite l'utilisation des transports actifs et collectifs;

Considérant que la conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain est identifiée comme nécessaire dans le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec (2011);

Considérant les consultations sur la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Hamel/Laurentienne que la Ville de Québec compte amorcer cet automne;

Considérant que la Ville de Québec a accueilli favorablement les demandes des conseils de quartier et pris position en faveur de la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain;

Considérant l'occasion que représente l'acquisition du centre commercial Fleur-de-Lys par la Société immobilière Trudel Alliance, qui souhaite repenser le site pour en faire un milieu de vie;

Considérant l'importance de créer une trame urbaine entre les quartiers Lairet et Vanier, coupés en deux par l'autoroute Laurentienne, et le potentiel de la requalification du secteur;

Considérant l'intérêt suscité par la présentation « Conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain : une opportunité de revitalisation » par Accès Transports Viables lors de notre Assemblée générale annuelle;

SUR PROPOSITION DE Benoît Martel et dûment appuyé par Jacynthe Fortin, IL EST RÉSOLU A LA MAJORITÉ QUE le Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier réitère sa position en faveur de la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain, au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc. Une personne s'est abstenue.

ADOPTÉ à la majorité. »

#### **6. Aménagement piétonnier dans ce secteur**

Étant donné les réaménagements majeurs qui seront faits dans cette zone entourant le Centre Vidéotron, le Centre de foires, le futur terminus de bus et le nouvel réaménagement du Centre commercial Fleur-de-Lys, il y aura un achalandage supérieur de tous les modes de transport.

## RECOMMANDATION 12

Que la Ville de Québec se préoccupe d'assurer la sécurité des personnes circulant à pied, incluant les personnes à mobilité réduite, dans cette future zone achalandée en implantant un ou des feu(x) piétonnier(s) « manuel » pour les quatre axes de circulation, ce qui aurait moins d'impact sur la fluidité de la circulation automobile.

Dans le mémoire présenté par Piétons Québec en mars 2017 lors de la consultation publique sur la sécurité routière organisée par la SAAQ, quelques points ont attiré notre attention dont leurs recommandations nos 17 et 18 :

*« Recommandation 17 de Piétons Québec : Aux artères, diminuer la largeur des voies et leur nombre lorsque possible, allonger les temps de traversée de la rue et implanter des îlots de refuge. »*

*« Recommandation 18 de Piétons Québec : Apaiser la circulation et diminuer les vitesses, en favorisant l'expansion des secteurs limités à 30 km/h et en procédant à des aménagements physiques pour faire ralentir les véhicules motorisés. »*

Source :

[http://pietons.quebec/sites/default/files/upload/documents/memoires/pietonsqc\\_memoire\\_saaq.pdf](http://pietons.quebec/sites/default/files/upload/documents/memoires/pietonsqc_memoire_saaq.pdf), page 20

Lors de la table ronde tenue par la Ville de Québec le 15 mars dernier, nous avons retenu quelques éléments qui ont été soulevés pour le thème « Les déplacements et la mobilité » :

- Les intersections boul. Hamel/Plante/Marie-de-l'Incarnation et boul. Hamel/Pierre-Bertrand sont dangereux
- La traversée piétonne (avec le feu lumineux activé) au coin des rues Soumande et Beaucage n'est pas respectée
- Le temps alloué pour traverser avec le feu piéton actif n'est pas assez long.

Enfin, nous voulons vous rappeler que selon des données statistiques extraites de 2016, la population des personnes âgées de plus de 60 ans représentent plus de 35% de la population dans notre quartier. La Ville de Québec doit agir en conséquence pour leur assurer un milieu de vie où leur mobilité est sécuritaire.

## RECOMMANDATION 13

Que la Ville de Québec implante un projet-pilote dans le quartier de Vanier afin d'instaurer quelques SAS piétons (même concept que pour les cyclistes) pour piétons à des endroits stratégiques et accidentogènes.

## IMPACTS SUR LE TRANSPORT ACTIF

### 7. Transport en commun dans le quartier

En prenant connaissance du « Plan stratégique 2018-2027 » du RTC, on peut visualiser qu'un nouveau parcours circulant dans Vanier, no 70, est déjà connu. Lors des consultations tenues par le RTC concernant le réseau structurant, le personnel ne pouvait pas me confirmer que les parcours actuels (nos 64 et 65) demeureront tel quels.

Selon le « Plan », « un réseau de troisième niveau, avec les parcours locaux LeBus, pour compléter l'offre de service de base. » (Page 93).

Tout ce qu'on entend dans les médias, c'est toujours par rapport au réseau de premier niveau. Il ne passera pas dans notre quartier. Le réseau de deuxième niveau nous effleurera.

- Aurons-nous encore un bus local qui circulera sur les rues Houde, Baker, Plante, Beaucage, Chabot, Victor-Delamarre ?
- A quelle fréquence ? Avec quelle plage horaire ?
- Et le circuit vers l'école secondaire Vanier ?
- Aurons-nous accès à un service de type « taxibus »?
- Comment cela fonctionnera-t-il?

***Le Conseil de quartier Vanier sera toujours disponible pour vous rencontrer et discuter plus longuement des impacts d'un service réduit dans le quartier.***

### 8. Vélo

Pour rendre attractif et attrayant ce nouveau pôle urbain que deviendra le secteur Laurentien/Hamel, la Ville de Québec doit ajouter quelques éléments pour agrémenter la mobilité tel que des supports à vélo à des endroits stratégiques pour les cyclistes.

Un autre aspect important est que la mobilité des cyclistes se fasse sans risque d'accident. Planifier quelques « SAS vélo » sur le réseau cyclable dans le quartier à des endroits stratégiques serait souhaité.

### 9. Occasions événementielles

Lors d'événements majeurs au Centre Vidéotron, le temps requis pour se rendre au stationnement de ce site est très problématique. Les accès aux différentes entrées ou sorties requièrent un très long d'attente aux feux de circulation.

La Ville de Québec devrait porter une attention spéciale pour régulariser le temps d'attente afin d'éviter des comportements disgracieux de la part de certaines personnes. Porter également une attention spéciale sur les impacts sur les rues environnantes pour s'assurer que les véhicules prioritaires puissent y avoir accès en tout temps.

## **ASPECT D'ATTRACTIVITÉ**

### **10. Aménagement paysager**

Le secteur du Boul. Wilfrid-Hamel entre la rue De la Pointe-aux-Lièvres et Boul. Pierre-Bertrand n'a pas d'aménagement paysager, tant dans la bande centrale du boul. Hamel qu'à proximité des trottoirs. Or, nous savons que la présence d'arbres d'une certaine hauteur permet de créer une illusion optique par rapport à la vitesse. Tout ce secteur a un très grand besoin d'amour pour le **rendre plus accueillant et attrayant** !

Les propriétaires bordant cette zone pourraient être invités à embellir leur stationnement également. Peut-être même jusqu'à faire un concours du plus bel aménagement ?

### **RECOMMANDATION 14**

Que la Ville de Québec profite des travaux majeurs dans cette zone pour y faire un aménagement paysager qui soit agréable, utilitaire et attractif pour tous ainsi que d'ajouter du mobilier urbain.